



Campagne



Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N°2024/02

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de février, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 24 janvier 2024, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs. CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CAZEAUX H., LARRAZET Y.

Mmes BARROUILLET M-P., BATS C., BERGES G., DUPONT N.,

Étaient Excusés : Mme SAINT AUBIN FREARD N. donne pouvoir à M. BOURDEAU P.
M. LOUBERE Ch. donne pouvoir à M. CAZEAUX H.
M. DUFAU B. donne pouvoir à M. BARON P.
Mme DEYRIS G.
M. CASSAGNE A.

Objet : Dénomination des salles communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait instaurer le choix d'une dénomination des salles communales.

Considérant la volonté municipale d'attribuer à ces différentes salles des noms en rapport avec le territoire de la commune.

DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de dénommer : la salle A : la salle Blay

la salle du foyer : la salle de Batanès

la salle des Aînés Ruraux : la salle Fray

CHARGE Monsieur le Maire de communiquer aux administrations concernées ces nouvelles appellations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

CARRERE F.